

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-1478/SG/CG chargeant un officier de paix d'assurer l'intérim de commandement de la Garde Territoriale et un brigadier-chef de Police, l'expédition des Affaires courantes en matière administrative et comptable et le nommant régisseur de la Caisse d'avance.

n° 75-1478/SG/CG

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

24 juillet 1975

Numéro JO

n° 16 du 25/08/1975

Date du numéro

25 août 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

Pendant l'absence du commandant Fayet, titulaire d'un congé administratif à passer en métropole, l'intérim du commandement de la Garde territoriale sera assuré par l'officier de paix Bouffier, chef du détachement de la Sécurité publique du District. Art. 2— Le brigadier-chef Rochet, chef du service administratif de la Garde territoriale, assurera l'expédition des affaires courantes en matière administrative et comptable. Il sera nommé régisseur de la caisse d'avance.